

Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20241106-2024-118-DE Date de télétransmission : 06/11/2024 Date de réception préfecture : 06/11/2024

> PUBLIE LE 0 6 NOV. 2024 N°2024-118

Conseil municipal REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 2 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, deux octobre à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-six septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Signature de la convention relative au Festival Ciné Junior 2025

Rapporteur: M. RIBEIRO

<u>Direction</u>: Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, adjointes et adjoints au Maire,

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO conseillers municipaux délégués

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, , Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, , M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, , M. FORHAN, Mme CIPRIANO conseillères municipales et conseillers municipalex

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme AMAR (donne procuration à Mme BENAHMED), M. LATRONCHE (donne procuration à M. BOULAY), Mme MUSSOTTE-GUEDJ (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme BERTRAND (donne procuration à M. SLIMOVICI), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN), M. BARON (donne procuration à Mme THIROUX) M. FAUTRE, M. SUDRE

Secrétaire de séance : M. LHOSTE

Nombre de membres en exercice : 49 Nombre de membres présent(e)s : 40

Nombre de procurations : 7 Nombre de votant(e)s : 47

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site <u>www.telerecours.fr</u>

Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20241106-2024-118-DE Date de télétransmission : 06/11/2024 Date de réception préfecture : 06/11/2024

Direction Affaires Culturelles
Service Spectacle Vivant
Séance du conseil municipal du 2 octobre 2024

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ... ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission : Politique culturelle - Politique sportive - Projets de solidarité internationaux - Comité de Jumelage - Initiatives festives - Vie Associative, émis lors de sa séance en date du 23 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances - Affaires générales - Marchés et achats publics - Personnel communal - Formation du personnel - Handicap - Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 24 septembre 2024 ;

Considérant ce qui suit :

La ville de Champigny-sur-Marne propose chaque année au sein de différents lieux de la Ville le Festival Ciné Junior en partenariat avec l'association CINEMA PUBLIC VAL-DE-MARNE qui reçoit le soutien du Conseil Départemental du Val-de-Marne, de la DRAC Ile-de-France et de la région Ile-de-France notamment.

Ce festival international est considéré comme le plus grand festival de cinéma jeunes publics de France et propose à la fois une programmation mêlant films du patrimoine et avant-premières, des actions culturelles, des outils pédagogiques et des dispositifs d'éducation à l'image.

Le Festival Ciné Junior fait partie des missions de service public inscrites dans le cadre de la convention qui lie la ville au cinéma le Studio 66.

Dans ce cadre, l'association CINEMA PUBLIC VAL-DE-MARNE fait parvenir à la ville une convention de partenariat définissant les modalités de participation à l'édition 2025 du Festival Ciné Junior.

après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture 094-219400173-20241106-2024-118-DE Date de télétransmission : 06/11/2024 Date de réception préfecture : 06/11/2024

<u>ARTICLE 1</u>: APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'Association Cinéma Public Val-de-Marne dans le cadre de la mise en œuvre du festival Ciné Junior 2025.

ARTICLE 2: ADHERE à l'association Cinéma Public Val-de-Marne.

<u>ARTICLE 3</u>: AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annuelle de partenariat et tout document, tant administratif que financier relatifs à l'organisation de ce festival dans la ville, en exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : DIT que les recettes et dépenses seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Monsieur Laurent JEANNE

Maire de Champigny-sur-Marne

Conseiller régional d'Ile-de-France

Le secrétaire de séance Monsieur Philippe LHOSTE

Conseiller municipal

Transmission en préfecture, le 0 6 NOV. 2024

Publication, le 0 6 NOV. 2024

Certifié exécutoire

Le Maire

3